

Délibération n°CA-2025-07
Séance du 12/06/2025

Commune de SALLEBOEUF
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

L'an deux mille vingt-cinq le 12 juin à 18 heures 30,
Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social, dûment convoqué le 03 juin 2025,
s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Nathalie MAVIEL.

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 8

Représentés : 3

Etaient présents : Maryse AUBIN, Françoise DEFAUCHEUX, Laurent DESAINS, Catherine GAUTHIER, Danielle LABORDE, Nathalie MAVIEL, Sophie SLACHETKA, Isabelle STAROZ.

Excusées ayant donné procuration : Anne-Marie CARIA PENEDO COSTA à Sophie SLACHETKA, Christine JUILLET à Nathalie MAVIEL, Anne MOULENE à Catherine GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Catherine GAUTHIER

Objet : Aide logistique et financière à l'après-midi solidaire pour Apoline

Le Conseil d'administration ;

Sur proposition de Mme Catherine GAUTHIER ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la Mobilisation autour d'Apoline le dimanche 15 juin 2025 de 15h à 19h, organisée en deux temps :

- de 15 à 17 h en extérieur sur le Square Alban Téhoueyres, avec buvette, vente d'objets, tour de poney, déambulation de super héros et de clowns, démonstration de fly heart ;

- De 17 à 18h30, spectacle de violonistes et d'humoristes à la salle Rosa bonheur, avec buvette.

- 3 bénévoles du CCAS seront mobilisés pour l'organisation : Isabelle, Anne et Catherine.

- Une mobilisation des différents réseaux est également prévue pour attirer du public.

Le CCAS est sollicité par l'association d'Apoline et le kif1A pour une aide financière afin de couvrir la prestation du spectacle, comprenant 4 artistes, un régisseur et un animateur pour un coût total de 720 euros TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Vice-Présidente,

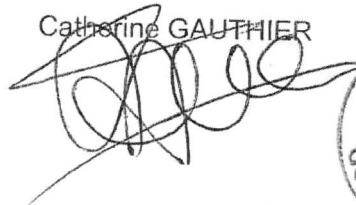
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration,

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

- DECIDE d'accorder une aide financière de 720 euros pour la participation à la prestation du spectacle (4 artistes, un régisseur et un animateur).

La Vice-Présidente,

Catherine GAUTHIER



Pour extrait conforme au registre des délibérations

Certifie exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture,
Et de son affichage (pendant une durée continue de 2 mois)